RCS : BESANCON
Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00319
Numéro SIREN : 421 216 276
Nom ou dénomination : MEDOTELS

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2015 sous le numéro de dépôt 1648

REÇU PAR COURRIER
LE 24 AVR. 2015
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON

MEDOTELS
Société par actions simplifiée au capital de 1 124 885,75 euros
Siège social : Zone Industrielle, 25870 DEVECEY
421216276 RCS BESANCON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,
Le vingt-cinq février,

La société KORIAN- MEDICA, Société anonyme au capital de 395 187 615 euros, ayant son siège social 32 rue Guersant, 75017 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 447800475, représentée par Monsieur Jean-Brieuc LE TINIER, dument habilité à cet effet,

Associée unique (ci-après l' « **Associée Unique** ») de la société MEDOTELS (ci-après dénommée la « **Société** »),

A pris les décisions suivantes :

- démission du Président,
- nomination du nouveau Président,
- fixation de la rémunération et des pouvoirs du Président,
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Olivier DERYCKE de ses fonctions de Président à compter du 25 février 2015, prend acte de la démission de Monsieur Olivier Derycke de son mandat de Président à compter du 25 février 2015 et accepte cette démission. Elle donne quitus entier de l'exécution de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, décide de nommer, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, en qualité de Président de la Société :

- **Monsieur Jean-Brieuc LE TINIER,**
  né le 9 juillet 1971 à Paris,
  demeurant au 32, rue Guersant - 75017 PARIS

Monsieur Jean-Brieuc LE TINIER a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ses fonctions, qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, et qu'il exercera ses fonctions dans les conditions prévues par l'article 16 des statuts.

Conformément aux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique décide que le Président ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions. Le Président aura droit, sur justificatif, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-Brieuc LE TINIER
Bon pour acceptation des fonctions
de Président

S.A. KORIAN - MEDICA
Jean-Brieuc LE TINIER